



Le 4 octobre 2023

Formation en
présentiel
7 heures

Tarif : 60 000 XPF

L'informatique que doit maîtriser tout Délégué à la Protection des Données

Pour un DPO, la « naïveté technique » est un réel handicap. Or certains DPO ne maîtrisent pas les concepts mis en œuvre au sein des projets et manquent donc de pertinence dans leurs questions et pour mettre en doute – si besoin – les réponses qui leur sont apportées.

Dans cette partie sont vulgarisés les concepts techniques de base dont la compréhension est indispensable à tout Délégué à la Protection des données (cookies, chiffrement, anonymisation, pseudonymisation, authentification par mot de passe, Cloud Computing, Big Data, Intelligence artificielle, etc.). Les techniques sont démystifiées, les termes expliqués et Bruno RASLE donne systématiquement des applications concrètes, en s'appuyant sur des cas réels en lien direct avec le RGPD

Objectifs pédagogiques

- Disposer des bases techniques nécessaires dans la mission de DPD afin de dialoguer efficacement avec les informaticiens, RSSI et sous-traitants (savoir leur poser les « bonnes » questions, comprendre et critiquer si besoin leurs réponses)
- Réaliser que, somme toute, les concepts utilisés en informatique peuvent être appréhendés de façon simple
- Dédramatiser en décodant le « jargon » informatique
- Atteindre un niveau permettant de décoder l'architecture des systèmes d'information, avoir les bons réflexes, gagner en autonomie, éviter les principaux pièges et écueils auxquels un DPD peut être confronté
- Mieux tirer parti de la lecture des avis du CEPD et des délibérations de la CNIL
- Permettre à un DPO non informaticien de jouer pleinement son rôle dans le cadre du Privacy by Design, à l'occasion de la formalisation d'une analyse d'impact ou lors d'une violation de données

Organisation de la formation

Public

- DPO et futurs DPO (internes, externes) ou équivalent
- Personnes accompagnant le DPO dans ses missions

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.

(adjoint, collaborateurs, relais...)

Prérequis

- Cette formation convient à tout secteur et à toute taille d'entreprise / organisation, aucun prérequis n'est exigé.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questionnaires digitaux et études de cas concrets
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

- Exposés théoriques et étude de cas concrets et animation digital
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.



Contenu de la formation

- **Ouverture de la formation par un tour de table**
 - Présentation de chacun des participants et de leurs entreprises
- **Module 1 : notions d'architecture informatique**
 - Architecture trois tiers
 - Modèle client-serveur
 - Modèle Peer to Peer
 - Virtualisation, etc.
- **Module 2 : sécurité informatique**
 - Sécurité périmétrique
 - Sécurité en profondeur
 - Chiffrement, gestion des clés
 - Tokenisation
 - Hachage, gestion des sels
 - Cookie et autres traceurs
 - Anonymisation et pseudonymisation
 - Cloud Computing
 - Big data et Intelligence artificielle
 - Mises en application : application sur quelques cas concrets (sélection des techniques les plus pertinentes) ; analyse de la conformité d'un site web au regard de la doctrine Cookie de la CNIL
- **Module 3 : attaques informatiques**

- Sécurité d'accès logique
- Authentification par mot de passe
- Traçabilité
- Devenir des ordinateurs en fin de vie/amortis
- Mises en application : vérification de la conformité de procédés d'authentification par mot de passe ; compréhension de recommandations de la CNIL en matière de sécurité

- **Module 5 : interactions du DPD avec les informaticiens**

- Méthodes de développement des projets informatiques
- Adaptation à des projets menés en méthode Agile
- Synergie entre DPD et RSSI
- Interactions du DPD avec les informaticiens

Notre intervenant

Bruno RASLE DPO, membre de l'AFCDP et

